

ENGAGEMENT FINANCIER (Tiers)
ACCORD D'ENTREE EN FORMATION 2026-2027

NOM de naissance de l'apprenant :

NOM d'usage de l'apprenant :

Prénom de l'apprenant :

A compléter par le financeur

Je soussigné(e) [Nom et prénom]

Représentant de [nom de l'entreprise ou association financeur]

certifie sincères et véritables les renseignements fournis lors de l'inscription, déclare avoir pris connaissance des CGV du Département de Théologie Pastorale et donne mon accord pour l'entrée en formation

- CREDO : Certificat Universitaire D'initiation à La Théologie
 DUTP : Diplôme Universitaire de Théologie Pastorale
 LTP : Lundis de Théologie Pastoral au sein du DUTP
 CERLI - Certificat De Liturgie

Financement par l'employeur ou communauté :

Nom de la société ou de la structure :

Au capital de [si la structure n'est pas une association] :

Immatriculée au RCS [n° de SIRET] ou RNA [association] de :

N° SIRET ou RNA :

Adresse du siège :

Code postal + ville :

Représenté par :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

S'engage à ne pas faire de demande de financement par un OPCO car cette formation n'est pas ouverte à la formation professionnelle

- J'ai pris connaissance des tarifs de la formation choisie
 J'ai pris connaissance des frais **(CERLI non concerné)** :
 153€ : 84€ (Frais de dossier) + 54€ (bibliothèque) + 15€ (fond de solidarité)
 42€ Frais réduits pour Lundis de Théologie Pastorale uniquement hors bibliothèque
 Je donne mon accord pour le paiement des absences
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement financier [Annexe 1 CGV DTP 2026-2027] et des modalités de remboursement liés à l'inscription et m'engage à les respecter.

J'ai compris que :

- L'inscription [ou réinscription] ne sera définitive que lorsque le dossier administratif, pédagogique et financier seront validés par l'UCLy
- L'inscription ou réinscription est subordonnée au paiement de la CVEC (selon les conditions d'application)
- Aucune réinscription ne peut être enregistrée tant que l'année précédente n'est pas soldée
- En cas de défaillance totale ou partielle dans l'exécution de l'obligation de paiement, l'apprenant se verra interdire l'accès aux examens.
- Que la formation est proposée en formation initiale [statut reprise d'étude] avec financement tiers possible
- Que la formation n'est pas finançable par un organisme institutionnel.

Le paiement s'effectuera à réception de la facture [modalités de règlement dans la facture]

Date et signature du financeur :